



172084 - Est il permis de travailler comme chauffeur d'un autobus qui porte des affiches publicitaires pour promouvoir des choses interdites?

question

Je me suis converti à l'islam depuis quelques années- Allah en soit loué-. Je travaille comme conducteur de bus à Londres. Je me trouve à l'aise dans ce travail car j'aime conduire des bus. Cependant, il y a quelque chose qui me dérange car le bus porte des annonces publicitaires mélangées avec des photos de femmes quasiment nues et des images de boissons alcoolisées et des films interdits...Tout cela s'affiche devant le public et les invite à ces vices..Comment exercer le travail de chauffeur dans ces conditions? J'ai le sentiment de contribuer à la diffusion du vice et de la tentation. Mais je n'en suis pas responsable car je ne suis qu'un simple chauffeur. En outre, il ne serait pas facile de trouver un autre travail qui convienne à un musulman vivant dans ce pays, si je venait de quitter mon présent travail. J'espère recevoir votre orientation. Puisse Allah vous récompenser par le bien pour vos efforts. Qu'il vous pardonne ici-bas et dans l'au-delà. Amen.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nous louons Allah Très haut pour vous avoir guidé vers l'islam et Lui demandons , Lui, Le Puissant et Majestueux, de vous raffermir et de mieux vous guider et redresser vos pas.

Nous vous remercions pour votre préférence de ce qui est licite et de votre question portant sur le statut de votre emploi. Nous demandons à Allah de vous faciliter le bien et l'obtention d'une récompense et de vous éviter le mal et le péché?

S'agissant de votre travail, il nous semble qu'il n'est pas permis de travailler comme conducteur d'un bus qui porte sur ces cotés des affiches publicitaires invitant à commettre des actes de désobéissance (envers Allah) et des (péchés) ruineux comme la publicité pour les vins,etles



pratiques perverses. Le travail du chauffeur est inséparable de la présence de ces affiches publicitaires collées au bus qu'il conduit.

Cela étant, il est vrai qu'il concourt à la publicité faite en faveur de ces vices et interdits. C'est une manière d'aider aux péchés interdite dans la parole d'Allah Très haut: **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran,5:2).

Sachez qu'Allah Très Haut n'a pas retreint devant vous les domaines du gain licite et du travail permis. Sachez encore que quand on abandonne une chose pour complaire à Allah, Allah nous en substitue une autre meilleure. Certes, Allah Très Haut a dit: **Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par (des moyens) sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il (Allah) lui suffit** (Coran,65: 2-3).

Nous demandons à Allah Très haut de vous faciliter l'acquisition d'une subsistance licite, abondante et bénie. Voir la réponse donnée à la question n° [87788](#).

Allah le sait mieux.